



Psychopathologie de la perversion : une clinique contemporaine de la violence¹

Pascal Roman²

Le projet de cet article est double :

- il s'agit d'une part d'interroger la psychopathologie de la perversion à partir de l'évaluation des rapports complexes qui existent entre violence et psychopathologie, on pourra dire aussi entre agir et psychopathologie
- il s'agit d'autre part de mettre au travail les repères métapsychologiques à partir desquels peut être pensé ce mode d'organisation/d'aménagement psychique de la personnalité, afin d'apporter une contribution à la compréhension des dynamiques psychiques engagées dans ce que l'on nomme la perversion, au service du travail psychothérapeutique.

Cette contribution s'appuie sur un double champ d'expérience :

- d'une part l'expérience de l'expertise psychologique judiciaire, qui donne à rencontrer de manière très fréquente la clinique des transgressions sexuelles, avec, au centre de cette clinique, la question de la perversion,
- d'autre part l'expérience clinique de la rencontre d'adolescents engagés dans des agirs sexuels transgressifs, dans un cadre de recherche et dans un cadre de pratique clinique de consultation et de psychothérapie.

Avant d'aborder un certain nombre de points de vue théoriques permettant d'affiner une compréhension psychodynamique de la psychopathologie de la perversion, une double mise au point s'impose concernant les rapports complexes entre agir et psychopathologie et concernant la manière dont la pratique de l'expertise psychologique judiciaire rencontre la question de la perversion. Je précise déjà que la clinique de la perversion se trouvera mise à l'épreuve dans le champ de la clinique adulte d'une part, dans celui de la clinique adolescente d'autre part.

¹ - Ce texte est issue d'une conférence donnée le 26 janvier 2016 à l'Institut de psychiatrie, Université des Sciences médicales de Téhéran (Iran)

² Professeur de Psychologie clinique, psychopathologie et psychanalyse

Agir et psychopathologie

On l'a dit : les rapports entre agir et psychopathologie, et particulièrement entre agir violent et psychopathologie sont complexes. Je fais ici référence à l'agir comme une formulation *générique* qui renvoie, au-delà des expressions violentes, à des *échappées* et à des adresses de la vie psychique qui peuvent se traduire dans un continuum tout aussi bien par des modalités hétéro-adressées (violence contre les personnes, violences sexuelles...) que par des modalités auto-adressées (auto-mutilations, addictions, tentative de suicide, troubles psychosomatiques ou troubles alimentaires...).

Dans ce contexte, le seul point de vue de la vie psychique ne peut pas apporter un éclairage définitif tant cette question se trouve inscrite dans la culture, c'est-à-dire dans les modalités singulières d'organisation des liens. Je considère ici la *culture* comme la référence aux modalités instituées des liens (la famille, l'Etat, l'institution...) et aux productions psychiques qui en émergent (les mythes, les croyances, l'idéologie...). Mon propos est donc nécessairement situé, dans une inscription culturelle spécifique qui colore la construction théorique et les approches conceptuelles, en appui sur un ensemble de représentations, de codes, de repères symboliques.

On le sait, l'adolescence se présente comme un observatoire privilégié de l'agir. L'agir à l'adolescence se déploie en appui sur les remaniements imposés par la puberté qui, nécessairement, redessinent le paysage des rapports entre l'acte et la pensée, ce qui permet d'interroger le sens de l'agir dans ses multiples déclinaisons. A cet égard, différentes conceptions de la fonction de l'acte et de l'agir dans la vie psychique peuvent être convoquées : agir pour ne pas penser ? agir pour ne pas subir ? agir pour se sentir exister ? agir pour se départir du trop-plein d'excitation ? enfin, agir pour faire ré-agir ?

Ainsi, au-delà de la conception classique de l'opposition entre acte et pensée, s'ouvre un espace pour considérer que l'acte soutient le processus de pensée, c'est-à-dire soutient le processus de construction du monde comme l'ont bien montré, chacun à leur manière, des auteurs comme P. Marty et M. Fain (1955) ou D.-W. Winnicott (« Jouer c'est faire », in *Jeu et réalité*, 1957/1971). Dans ce sens, on peut soutenir l'hypothèse selon soutien du processus de symbolisation ; ce choix théorique est aussi un choix éthique, puisqu'il s'agit de soutenir une posture du soin au bénéfice de sujets engagés dans des agirs violents. L'agir peut alors être conçu comme échappée et/ou reprise du processus de symbolisation. Si la crise pubertaire et l'irruption, voire le déferlement pulsionnel qui l'accompagne, tendent à submerger les processus de symbolisation, les agirs adolescents, ou les *corps en acte* (Roman & Dumet, 2009), pourraient être considérés comme présentant une structure et une fonction biface : en effet, ils constituent tout à la fois la trace de l'attaque des processus de symbolisation (repérée dans l'expression de la désymbolisation) et la marque d'une reprise élaborative, s'inscrivant dans le travail de subjectivation adolescent.. à la condition que ces agirs trouvent un espace d'accueil sur la voie de la symbolisation.

C'est dans ce contexte que seront considérées les différentes formes d'agir auto- et hétéro-adressés qui témoignent de la gestion *économique* de la problématique activité / passivité. On peut signaler l'écart qui se donne à voir au plan du genre dans le *choix* de l'agir ; là où les hommes ou les jeunes hommes investissent massivement les agirs hétéro-adressés, les femmes ou les jeunes femmes investissent préférentiellement les agirs auto-adressés. Pour le dire vite, on rencontrera davantage les femmes à l'hôpital et les hommes en prison et ce constat explique, pour une part, que l'essentiel des débats cliniques et théoriques autour de la perversion concerne essentiellement les hommes.

La perversion sur la scène judiciaire

La perversion sera ici appréhendée en appui sur les expressions d'agirs violents, et particulièrement d'agirs sexuels violents, à partir d'une clinique rencontrée sur la scène judiciaire (la majorité des situations de violence jugées dans les Tribunaux en Suisse, en France et dans les pays européens concernent actuellement et depuis plusieurs années les violences sexuelles). En effet, on peut considérer que l'agir sexuel violent, s'il n'est pas réductible à la perversion, ouvre un observatoire privilégié pour cette problématique. Il convient alors, en préalable d'une ouverture des débats cliniques et psychopathologiques, de s'interroger sur la qualité particulière de l'expertise judiciaire en tant que rencontre clinique, et sur l'écho mobilisé avec la question psychopathologique de la perversion. En effet, on peut considérer que l'expertise judiciaire contient en elle-même l'ouverture à la figure d'une scène perverse, dans la mesure de l'exacerbation de la dimension du « voir » : il s'agit du « voir » de la scène de l'acte, ou du « voir » de l'acte, auquel est confronté le clinicien en position d'expert. En d'autres termes, l'expertise judiciaire représente un observatoire privilégié de la perversion (particulièrement autour des infractions à caractère sexuel), mais elle est aussi le lieu du risque de la dérive perverse : l'expertise judiciaire pourrait alors être envisagée comme un redoublement de la scène perverse qu'elle est appelée à éclairer. Un certain nombre d'éléments propre à la mise en scène du procès judiciaire témoigne de ce risque : le « donné à voir » dans l'audience, au travers des propos relatés, des documents photographiques ou filmographiques présentés aux différentes parties... Par ailleurs, les demandes adressées à l'expert sont orientées sur le « voir » de l'acte, le « voir » de la personnalité... et l'expert doit faire « apparaître » dans l'expertise un certain nombre d'éléments, quand l'expert n'est pas confronté à un « voir » du dossier pénal (des photos de la victime, des lieux, des objets...). Ces éléments contribuent à une forme de *perversion généralisée*³ dans le rapport à la scène judiciaire.

³ - La notion de « perversion généralisée » est un clin d'œil à l'affirmation de J. Laplanche (1987) selon laquelle le bébé / le jeune enfant serait confronté à ce qu'il nomme une « séduction généralisée » (ou « séduction originaire »)... c'est à dire une situation au sein de laquelle l'enfant ne peut échapper à la confrontation à des messages énigmatiques / paradoxaux et excitants. Ainsi en est-il, à mon sens, de la scène judiciaire à laquelle se trouvent convoqués, entre autres, les professionnels de l'expertise psychologique...

A partir de là, il me semble important d'être en mesure de soutenir une affirmation éthique, qui permet de contenir et limiter le risque de dérive perverse inhérente à la situation de l'expertise judiciaire. Cette affirmation éthique du psychologue prend appui sur le constat selon lequel, en tout état de cause, l'expertise psychologique judiciaire concerne la personnalité du sujet, et non l'acte qui lui est reproché et dont l'auteur est, jusqu'au jugement, présumé innocent. Une double exigence peut être énoncée pour le soutien de cette position éthique (Roman, 2007, 2013b) :

- l'expertise psychologique judiciaire est au service du soutien de la position du sujet (elle contribue à ce titre au processus de subjectivation),

- l'expertise psychologique judiciaire requiert de la part de l'expert une suspension du jugement (et de tout jugement, que celui-ci concerne les faits visés par l'expertise judiciaire, la conduite de l'enquête et de l'instruction, les prise de position des avocats...).

Cette position éthique, ancrée dans la posture professionnelle du psychologue, garantit le sujet d'une forme d'instrumentalisation, judiciaire et politique, dont il se trouve en risque d'être l'otage. En effet, la question de la perversion est une question psychopathologique complexe, prise, comme toute question psychopathologique, dans des enjeux éminemment politiques. On peut alors mesurer le risque de la désignation de la perversion sur la scène judiciaire : en effet, la perversion fait peur et inquiète, mais elle fascine aussi, et elle exacerbe les positions d'exclusion de la scène sociale :

- est-elle envisagée du point de vue de la pathologie ? sa réputation d'incurabilité conduit le tribunal à prononcer une peine d'enfermement la plus longue possible !

- est-elle considérée du point de vue de l'immoralité ? la nécessité de protéger la société (et pour la société de se protéger de ses propres zones d'ombre perverses) plaide en faveur d'une augmentation de la durée de la peine.

On pourrait alors penser qu'avec la perversion, notre société aujourd'hui aurait à sa portée une nouvelle figure de l'exclusion, nouvelle figure que l'on pourrait, avec M. Foucault (1977) situer sur le versant de l'infâme et du monstrueux.

A cet égard, il apparaît tout à fait capital que l'expert puisse opérer une transformation et soutenir un écart au regard de la demande de « voir » propre au mandat d'expertise judiciaire : c'est ici que se loge, selon moi, l'intérêt, voire la nécessité, du recours aux épreuves projectives (le Rorschach, le TAT) dont il s'agit de défendre la place au sein des choix méthodologiques du psychologue en position d'expert judiciaire. Ainsi, je propose que le dispositif des épreuves projectives dans le processus de l'expertise psychologique permet un dégagement de la violence du « voir » (Bonnet, 1996; Roman, 1998), et ouvre à une autre scène, celle du sujet et de la subjectivité, dans le contexte de l'agir où se trouve justement mise en question, du point de vue de

l'auteur et dans le lien à la victime, la place de la subjectivité. Ce dégageant prend cependant appui sur un paradoxe : en effet, c'est à partir de l'offre séductrice / excitante des planches de Rorschach ou du TAT (un « donné à voir » au sujet, nécessairement excitant) que peut se jouer un dégageant de la scène de l'acte, scène de l'excitation. Dans ce contexte, la posture du psychologue est bien évidemment déterminante : comment va-t-il être en mesure de contenir cette offre paradoxale ? De quelle manière pourra-t-il assurer au sujet que ses propres mouvements psychiques ne sont pas en mesure de l'exposer à la violence du « voir », en miroir de ce qu'il a agi (comme auteur) ou subi (comme victime) ?

Métapsychologie de la perversion

Quelques points de repère théoriques permettront de situer les enjeux de la discussion psychopathologique autour de la perversion.

Si l'on se réfère aux travaux de S. Freud (1905), on retiendra qu'il oscille entre, d'une part une conception de la perversion comme constitutive du développement de la psychosexualité, et d'autre part une conception de la perversion comme entité psychopathologique spécifique, structure⁴, définie comme le « négatif de la névrose ». Que peut-on entendre par cette proposition de « négatif de la névrose » ? Pour S. Freud, la perversion est conçue comme une structure, au sein de laquelle le rapport à la castration se trouve barré et, en quelque sorte, constitué « en négatif » de la reconnaissance de la fonction structurante de la loi. On peut s'interroger, à partir de là, sur le fait que la perversion devrait être comprise comme une modalité d'aménagement de la personnalité, spécifiée par des modalités spécifiques de fonctionnement psychique, davantage que comme une structure, au sens où l'entend J. Bergeret (1974).

Rappelons que pour le psychanalyste français J. Bergeret, qui prend appui sur les travaux de S. Freud avec la métaphore du cristal en particulier, la personnalité se structure, au regard du développement psychogénétique, selon trois grandes lignées : névrose, psychose et états-limites. Ces lignées, et en tous les cas les lignées névrotique et psychotique, sont considérées comme stables, et qualifient le fonctionnement psychique du sujet, selon une modalité adaptée ou décompensée. A ce titre, J. Bergeret se situe dans une fidélité aux conceptions freudiennes d'une continuité entre normal et pathologique, la lignée structurelle de base du sujet ne préjugant pas du registre pathologique ou non de la personnalité. J. Bergeret précise que les états-limites connaissent deux formes d'aménagements, l'aménagement caractériel et pervers.

Dans la même période à laquelle J. Bergeret consacrait une part importante de ses travaux à la définition des états-limites, O. Kernberg, aux Etats-Unis, explorait les différents registres de ces fonctionnements-limites ou personnalité borderline. Son apport essentiel, de mon point de vue, tient à la distinction qu'il opère entre

⁴ - J. Lacan épousera lui aussi cette position en mettant l'accent sur la place de la jouissance dans l'économie psychique de la perversion (1961)

les registres narcissique et limite de ce que J. Bergeret nomme les *a-structurations*. En effet, O. Kernberg, dans le contexte d'une approche métapsychologique en terme de relations d'objet, distingue deux types d'aménagements :

- les aménagements-limites, qui se caractérisent par un surinvestissement de la réalité externe par défaut d'une construction suffisamment sûre de l'objet interne
- les aménagements narcissiques, qui se caractérisent par un surinvestissement de la réalité interne pour pallier la fragilité de la construction du lien à l'autre.

On le verra, cette distinction constitue les bases d'un repérage précieux des différentes configurations dans le champ des perversions.

Dans une perspective actuelle, et davantage processuelle, F. Marty (2007) propose de considérer la perversion comme une modalité spécifique de lien à l'objet, une « tentative de maintenir un lien libidinal à l'objet » (p. 15). La perversion est alors définie comme une régression libidinale non-encadrée par le refoulement, au sein de laquelle dominant le clivage comme modalité défensive, ainsi que la mobilisation de pulsions partielles, non liées. Cela rejoint les propositions de G. Bonnet sur la place du « voir » dans la perversion : pour G. Bonnet (2008), en effet, le fantasme ou scénario pervers est compris dans une forme de logique de survie psychique. Ce scénario, décrit comme fragile, ouvre sur une expression « en actes » de celui-ci ; ce scénario vise en effet à « susciter l'affect chez l'autre et en jouir par personne interposée » (p. 26)... à défaut de pouvoir se laisser affecter par l'autre au regard du risque identitaire contenue dans la rencontre. Pour G. Bonnet, c'est la pulsion qui se structure sur un mode pervers et non la personnalité. Cette position me paraît à retenir, en ce qu'elle autorise un dégagement à l'égard du risque d'une assignation à un diagnostic pervers...

C. Balier (1988, 1996), dans son projet d'une modélisation psychodynamique générale des agirs violents, propose une double distinction, heuristique au plan théorique... et très parlante au plan clinique. Il distingue ainsi :

- d'une part les registres de violence, en référence aux travaux de P. Aulagnier qui portent sur les différents moments de la construction psychique (1975) : la violence originaire, primaire et secondaire
- d'autre part deux formes *perverses* : la perversion, qu'il réfère à un « passage à l'acte », sous-tendu par une activité fantasmatique, au décours duquel l'agir réalise (*agit*) le fantasme qui ne peut se transformer dans des voies représentatives ; et la perversité, qu'il identifie comme un « recours à l'acte », inscrit dans une logique de survie face au risque de l'effondrement : il s'agit, comme condition pour la survie, d'annuler l'autre et de le faire disparaître.

A partir de ces différents repères théoriques, on peut faire la proposition d'une modélisation de la continuité perversion / perversité. Je propose à la suite de C. Balier (1996), de retenir l'idée selon laquelle il

n'existerait non pas une perversion mais *des perversions*, que l'on pourrait décrire moins en référence à une structure, que comme témoins de différentes modalités d'aménagement *pervers* (au sens large du terme). Ces modalités perverses trouveraient néanmoins une spécificité en fonction de la structure de personnalité de référence à partir de laquelle ces aménagements se déploient :

- la *perversion* constituerait une forme d'aménagement des personnalités états-limites, en référence aux a-structurations décrites par J. Bergeret (1974) dans une déflexion vers les aménagements pervers ; la fonction de l'agir dans la perversion consisterait dans le fait de (se) garantir comme sujet au travers d'une torsion du lien à l'autre,

- la *perversité* consisterait dans une rupture de ces aménagements qui, n'étant plus sous-tendus par une fantaisie psychique, s'engageraient sur la voie de la déliaison, et s'inscriraient dans une lignée structurelle psychotique ; l'atteinte de l'autre dans l'agir violent marqué par la perversité contribuerait à la lutte contre l'effondrement,

- enfin, la définition d'un *aménagement narcissique-dépressif* permet de rendre compte d'un aménagement où la dimension dépressive est centrale ; la fonction de l'agir violent dans cette configuration consisterait dans une fonction de soutien anaclitique.

Dans ce contexte théorico-clinique, on peut discuter de la spécificité du destin de la pulsion tel qu'il se présente respectivement dans la perversion et dans la perversité :

- on assisterait, dans la perversion, à un retournement activité / passivité, le projet étant de déléguer à *l'autre* la position de l'activité (*l'autre* est nécessairement, pour le sujet qui présente un aménagement dans le registre de la perversion, à l'origine de la séduction auquel le pervers donne droit),

- en contrepoint, dans la perversité, le retournement passivité / activité témoigne du risque de la passivité, et impose au sujet l'investissement d'une position qui valorise l'activité (*l'autre* est vécu comme menaçant pour l'intégrité, et doit donc être activement détruit),

- enfin, on peut relever, dans la psychodynamique des aménagements narcissiques-dépressifs, l'investissement alternatif des positions actives et passives (*l'autre* est selon les moments le séducteur ou le séduit, dans un va-et-vient entre les deux positions), ouvrant sur une configuration psychopathologique en forme de *risque pervers*.

Le tableau ci-dessous tente de rendre compte de la spécificité des aménagements de personnalité dans le champ de la perversion, dans une double référence :

- à la lignée structurelle de référence
- à l'inscription processuelle, dans une approche clinique et métapsychologique.

Tableau 1 : Le champ des perversions : vers une modélisation psychopathologique

méta- psychologie \ structure	organisation-limite (versant narcissique)	organisation-limite (versant limite)	psychose
aménagement	<i>risque pervers</i>	Perversion	perversité
angoisse	perte d'objet	Vide	perte intégrité
défenses	inhibition emprise	idéalisation clivage (au Moi)	déni clivage (du Moi)
fonction	lutte contre la dépression	suture du vacillement identitaire	lutte contre l'effondrement
traitement pulsion	alternance activité / passivité	renversement activité > passivité	renversement passivité > activité
phénoménologie de l'acte	attouchements <i>anaclitiques</i> téléchargements pédopornographiques	viol / agression <i>familial</i> ou <i>amoureux</i>	viol inconnu torture et meurtre
prolongements	perversion narcissique	crime passionnel	crime <i>gratuit</i>

La présentation de ce tableau, et des points de repères cliniques, psychodynamiques et psychopathologiques qu'il contient, appelle plusieurs commentaires :

- d'une part, ce tableau concerne tout spécialement la manière dont les différentes configurations *perverses* qui constituent le « champ pervers » (Balier, 1996) peuvent être identifiées au travers de la clinique des agirs sexuels violents ; cette modélisation implique une prudence au regard de la clinique, dans la mesure de l'intrication des facteurs liés aux différentes catégories mises en évidence. Ainsi, la référence à un type d'agirs sexuels violents est proposée à titre illustratif, sans vocation à se proposer comme une *vérité* de la clinique et de la psychopathologie,

- d'autre part, ce tableau établit et propose la différenciation de trois types d'aménagements pervers, entre état-limite et psychose ; pour les états-limites, dans le registre des aménagements narcissique - dépressif (que l'on identifie ici sous la forme du *risque pervers*) et des aménagements en forme de perversion ; pour la psychose, dans le registre de la perversité,

- enfin, il convient de souligner, à la suite de G. Bonnet (2008), que le champ de la perversion se trouve

traversé par une modalité singulière de traitement des affects qui emprunte la voie du « clivage des affects » (l'affect est projeté en l'autre par mesure de protection au regard de la potentialité désorganisatrice de la rencontre pour le sujet).

Expression clinique des perversions

Chacune de ces trois formes d'aménagement (risque pervers, perversion et perversité) fera l'objet d'une illustration clinique.

On peut noter, en préambule, que l'un des indicateurs centraux de la participation *perverse* au sein du fonctionnement psychique se manifeste, dans la relation clinique, au travers des traces que laisse la « technique d'intimité » (Khan, 1981) : cette « technique d'intimité » peut prendre la forme de la quête d'un rapproché et/ou d'un partage possible avec le clinicien, d'une quête de confirmation ou de réassurance, voire de complicité, qui s'apparente à ce que G. Bonnet (2008), nous l'avons vu, identifie sous la forme du « clivage de l'affect ». Cet élément, à interroger dans le lien transférentiel qui se déploie au décours de l'examen psychologique, mérite d'être inscrit dans la compréhension clinique de la perversion en ce qu'il témoigne d'une forme de répétition de l'agir au cœur de la relation clinique.

Pour chacune des situations, je présenterai successivement le contexte judiciaire de la rencontre, les principaux éléments cliniques en appui sur la référence au récit des faits par le sujet et une rapide discussion.

Bertrand, 35 ans : clinique de la perversité

Bertrand est rencontré dans le cadre d'une expertise judiciaire, demandée par le juge d'instruction, qui se déroule au sein de la prison dans laquelle il est incarcéré depuis quelques semaines, dans le cadre d'une mise en examen pour viol à l'encontre d'une prostituée (il l'a contrainte, avec violence, à une fellation sans préservatif). Il a déjà été condamné à trois reprises et a connu de longues périodes d'incarcération : condamné à 12 ans de prison pour viol en réunion alors qu'il était âgé de tout juste 20 ans, à 2 ans de prison pour proxénétisme peu de temps après sa libération conditionnelle, puis à nouveau pour vandalisme dans la même période.

Le discours de Bertrand est dominé par des rationalisations qui visent à le dégager de toute culpabilité. Il développe en particulier un discours ambigu vis-à-vis des prostituées et de la relation qu'il entretient très régulièrement avec elles depuis la fin de son adolescence, après avoir été initié par un ami un peu plus âgé que lui :

- il peut s'autoriser à ne pas payer les prostituées puisque leur activité est immorale
- il peut être violent et contraindre une prostituée puisque son activité contient de manière tacite cette dimension qu'elles doivent bien accepter du fait du contrat sexuel passé avec leur client.

Voici la manière dont Bertrand relate les faits qui lui sont reprochés :

Bertrand raconte qu'il a abordé une jeune fille prostituée qui lui plaisait dans la rue en voiture ; après lui avoir demandé ses tarifs, il la fait monter dans sa voiture, va se garer sur un parking en fermant la portière de l'intérieur pour qu'elle ne puisse pas sortir. Après s'être déshabillé il a contraint la jeune femme à lui pratiquer une fellation sans préservatif, en la maintenant par la nuque, puis il lui intime l'ordre de quitter sa voiture sans la payer.

On pourrait considérer, au regard des propos de Bertrand, que la victime n'existe, de manière paradoxale, que dans la négation de la position subjective. C'est cette négation qui maintient a minima, et de manière fragile..., les investissements libidinaux, face au risque de l'effondrement psychotique : la position passive inassumable (ici représentée par la situation de la fellation), est imposée à l'autre dans un mouvement violent qui contribue à sauvegarder la position « vitale » du sujet. Et c'est cette position qui signe la dimension de la perversité, qui se présente comme un rempart face au risque de désorganisation psychique.

Jacques, 55 ans : clinique de la perversion

Jacques est rencontré dans le cadre d'une expertise judiciaire demandée par le juge d'instruction. La rencontre se déroule au sein de la prison où il se trouve en détention préventive. Jacques est mis en examen pour des viols sur mineur, qui concernent le fils de l'un des ses frères avec qui il était dans un lien privilégié. Auparavant, l'une de ses filles avait dénoncé avoir été victime de viols et agressions sexuelles de la part de son père dans son enfance et jusqu'à son adolescence ; l'ancienneté des faits avait rendu impossible la mise en œuvre d'une action judiciaire à l'encontre de Jacques pour ces faits. Jacques développe un discours ambigu à l'égard des faits qui lui sont reprochés :

- d'une part il insiste sur la quête « esthétique » qui sous-tend ce qu'il appelle ses « déviances pédophiliques » qui renvoient à une forme de nostalgie de l'enfance (s'agit-il de s'auto-éprouver, enfant, dans l'expérience séductrice ?),

- d'autre part il met en avant la quête sexuelle que les enfants peuvent avoir à son égard, quête qui justifie son engagement dans une relation sexuelle ; on comprend que ce mouvement témoigne d'une forme de « confusion des langues entre adulte et enfant » (Ferenczi, 1933/1982) ; la demande affective de l'enfant (à entendre dans le registre de la sexualité infantile) est interprétée par l'adulte (Jacques) comme une demande de réalisation sexuelle, dans le registre d'une sexualité adulte, génitale.

Dans la rencontre clinique, le discours de Jacques est saturé de références intellectuelles et culturelles, qui actualisent la dimension de la séduction : Jacques cherche, à tout prix, une complicité intellectuelle avec le psychologue, dans un projet éminemment narcissique (se soutenir dans l'investissement narcissique de la relation).

Voici la manière dont Jacques relate les faits qui lui sont reprochés :

Jacques rapporte les faits de manière très lisse, banalisée, et sans culpabilité ; il insiste sur l'aspect philosophique de sa quête de sexualité avec les enfants dont il dit qu'ils sont complices de ses actes. Il insiste pour dire qu'il a bien sodomisé l'adolescent qui porte plainte pour des faits qui se sont déroulés alors qu'il était âgé entre 6 à 12 ans, bien que l'enfant ne « reconnaisse » pas cet aspect des relations sexuelles, ce qu'il dit ne pas comprendre. Jacques parle également spontanément, et avec une certaine complaisance, des relations sexuelles qu'il a imposées à l'une de ses filles, de l'âge de 7 à 12 ans.

La lecture clinique de l'engagement de Jacques dans les agirs violents permet de proposer une représentation de la dynamique psychique qui les sous-tend : la victime se trouve assignée à une inscription dans une forme de « projet libidinal », au service de la satisfaction pulsionnelle de l'auteur. Ce projet se caractérise par une torsion de la position du sujet (retournement passivité / activité), la position active se trouvant déléguée à l'autre, désigné comme séducteur, le cas échéant à son insu. Affleure dans ce contexte une forme de confusion entre projet libidinal et projet *meurtrier*, dominé par une porosité des instances de la vie psychique de Jacques... et des risques de rupture, violente, qui y sont attachés. Les nombreuses marques de formation réactionnelle dans le discours de Jacques témoignent par ailleurs du registre éminemment narcissique de son fonctionnement psychique.

Louis, 37 ans : clinique du risque pervers

Louis est rencontré en prison dans le cadre d'une expertise judiciaire qui est une contre-expertise demandée par lui au cours de l'instruction puisqu'il conteste les conclusions du premier expert qui ne lui sont pas *favorables* de son point de vue. Il a le sentiment que l'expert est partial : il se serait d'emblée beaucoup trop « identifié aux victimes » qui ont déposé plainte contre lui. Louis est mis en examen pour des faits d'attouchements sexuels à l'encontre d'enfants dans le cadre de son activité professionnelle (il est éducateur dans un foyer d'enfants de la protection de l'enfance).

Louis se présente comme un homme effondré : il reconnaît les faits qui lui sont reprochés sans contestation. Il cherche simplement à trouver des justifications à ces actes transgressifs, en lien avec des circonstances de vie qu'il décrit comme le reliant, comme dans un effet de miroir, aux enfants qu'il a agressés. Il décrit une situation d'abandon et de solitude dans sa vie affective : sa compagne l'a quitté quelques mois avant les faits pour vivre avec un autre homme, le « privant » de sa petite fille de 5 ans qu'il ne voit que rarement du fait de la distance qui le sépare de la ville où elle vit actuellement. Il précise que les enfants dont il a la charge dans le cadre de son travail sont également confrontés à des vécus de séparation voire d'abandon : les enfants, garçons et filles, qui ont été victimes de ses agirs sexuels violents sont décrits comme « en carence

affective ». Louis indique qu'il est un homme inséré socialement, qu'il n'a jamais été mis en cause ni condamné pour des faits de cet ordre, et qu'il était, avant son incarcération, impliqué au plan associatif et syndical ; il précise toutefois qu'il a peu de relations sociales en-dehors de ces relations institutionnelles, tous les amis du couple se trouvant être, de fait, les amis de son ex-compagne qui se sont détournés de lui à la suite de leur séparation.

Voici comment Louis s'exprime sur les faits qui lui sont reprochés :

Louis rapporte les faits avec une grande émotion : à l'occasion de rituel du coucher le soir, il a prodigué des caresses intimes et s'est lui-même fait caresser le sexe à plusieurs reprises par plusieurs enfants du foyer dans lequel il est éducateur. Il a du mal à comprendre que les enfants victimes cautionnent la plainte déposée, alors qu'ils ont pu apprécier ses caresses ; il considère que c'est une situation « violente » pour lui. Il insiste par ailleurs sur l'attachement qui le lie à ces enfants dont il a la charge dans un contexte de placement au titre de la protection de l'enfance, et il évoque sa vocation professionnelle, ancrée dans sa propre histoire de maltraitance et de précarité des liens au sein de sa famille. Louis veut présenter ses excuses aux enfants et a du mal à comprendre qu'il lui soit actuellement interdit de communiquer avec eux.

Ainsi, se donne à voir chez Louis, de manière paradoxale, la prégnance d'un double mouvement, paradigmatique de l'oscillation entre les modalités active et passive de l'expression et du traitement pulsionnels propre à ce que je désigne comme configuration d'un *risque pervers*. Il s'agit d'une configuration instable, dont les aménagements ne sont ni figés par la nécessité pressante d'un maintien de la complétude (comme dans la perversion) ni par les contraintes d'une survie psychique au regard du risque de perte d'intégrité (comme dans la perversité). Ici, c'est davantage la survie du lien qui se trouve engagée : on peut en effet considérer que les victimes de Louis sont investies comme une forme de prolongement de lui-même (de son histoire, de son *affectivité*), les atteintes sexuelles, limitées à la sphère des attouchements, s'inscrivent ainsi dans une modalité contra-dépressive. Il convient à cet égard de mettre l'accent sur l'alternance de l'investissement de modalités pulsionnelles actives et passives (emprise *versus* abandon, dépendance *versus* lutte contre le lien), dont l'on peut par ailleurs identifier la trace dans les modalités transgressives elles-mêmes (contraintes aux attouchements réalisés sur les enfants *versus* contrainte des enfants à commettre des attouchements sur lui-même).

Kevin, 17 ans : la perversion à l'adolescence ?

La question de la perversion à l'adolescence est une question complexe, tant s'y trouve exacerbée la dimension diagnostique et/ou prédictive d'un repérage psychopathologique dans ce temps de maturation de la vie psychique. A la suite des premières intuitions de S. Freud (1905), G. Bonnet (2008) propose de considérer le temps adolescent comme un temps de « perversion transitoire » (en écho à la conception de S. Freud, en

1905, de « l'enfant pervers polymorphe »). Il insiste sur le fait que se déploient, dans cette période de la maturation psychoaffective, des mouvements voyeuristes et/ou exhibitionnistes qui peuvent contribuer, par leur dimension régressive, à soutenir une réorganisation de la qualité des liens à l'environnement (surinvestissement transitoire des pulsions partielles au détriment d'une (ré-) unification pulsionnelle...). G. Bonnet insiste, enfin, sur l'absence d'équivalence entre perversion et psychopathologie, rapportant le témoignage d'expressions cliniques non pathologiques de la perversion...

Afin d'éclairer ces propositions, il convient de faire retour sur la problématique centrale de l'adolescence, qui se joue autour de la gestion de la passivité et/ou du vécu de passivation attachée à l'expérience pubertaire : en effet, l'expérience pubertaire (le « traumatisme pubertaire », comme que le nomme P. Gutton, 1991) confronte l'adolescent à un sentiment d'étrangeté *subi* autour de la transformation du corps. Le risque pour l'adolescent serait de se trouver débordé par la position féminine passive (et ses prolongements du point de vue de l'homosexualité) au détriment de l'investissement d'une position masculine active, à même de soutenir l'identité. L'agir adolescent constituerait une lutte contre la position passive, inélaborable au travers de l'investissement d'un masculin maniaque (F. Neau, 2005), qui n'est pas sans lien avec le masculin infantile / narcissique (A. Lefebvre et D. Dusaucy, 2005). Cet investissement doit être compris dans le contexte de conditions d'environnement qui ne permettent pas un investissement sûr de la position passive, en particulier dans le contexte d'environnements traumatogènes.

Kevin est mis en examen pour des faits de viol, commis en groupe, avec la participation de deux autres adolescents. Il est âgé de 15 ans au moment des faits ; la victime, elle, est une adolescente de 13 ans. Il est rencontré, dans un cadre de recherche académique, alors qu'il est âgé de 17 ans et incarcéré depuis deux années en détention préventive. Il a formellement donné son accord pour sa participation à la recherche, accord confirmé par ses parents. Voici la manière dont Kevin relate les faits qui lui sont reprochés :

Avec deux copains je me suis rendu avec elle dans une allée, les copains sont venus, juste avant, elle m'avait fait une fellation, ils sont montés un par un et elle leur a fait une fellation. Une autre fois avec deux autres copains j'ai dit à la fille « attends-moi » dans cette allée et après les copains sont venus, elle a fait une fellation à tous chacun son tour. La victime m'accuse de l'avoir sodomisée et d'avoir entraîné les autres.

Kevin pense que l'adolescente qui a porté plainte pour viol n'était pas opposée aux pratiques sexuelles de fellation à son égard et à l'égard de ses copains, et il met en avant son impression qu'elle y était consentante...

Ainsi se donne à voir une figure de la fragilité de la construction de l'autre – sujet ; l'indice principal de cette fragilité peut être relevé à partir de la mise en avant du « consentement » de la victime par Kevin, dans une forme de déni de la place du désir de l'autre. On peut mesurer ici que la question de l'issue d'une forme de « perversion transitoire » à la post-adolescence se pose de manière aiguë, et dépend, pour une large part, de la capacité de l'environnement, à soutenir un travail d'unification pulsionnelle, face à l'expérience de

délaision liée à la rencontre des pulsions partielles (Bonnet, 2008). C'est bien sûr tout l'enjeu de l'accompagnement de l'issue du processus adolescent et de l'élaboration du scénario pervers, accompagnement qui peut trouver appui, le cas échéant, sur la sanction judiciaire marquant, dans la réalité, une limite. On peut faire l'hypothèse que le soutien de cette élaboration éloigne le risque d'inscription dans un authentique aménagement pervers, avec le dégagement d'un investissement narcissique de la pulsion, au profit d'une mobilisation objectale. Mais l'enjeu est aussi celui du regard que le clinicien peut porter sur l'adolescence et sur le processus adolescent comme espace de transformation et de réaménagement potentiel...

Evaluation psychopathologique des perversion(s) et enjeux psychothérapeutiques

La clinique du « champ pervers » est une clinique plurielle, à l'égard de laquelle il importe de préciser les ancrages psychodynamiques afin d'en dégager une compréhension au plan de la psychopathologie.

Si l'on considère, avec A. Ciavaldini (2005), l'agir sexuel violent comme un « affect inachevé », la qualité même des empêchements de l'affect et leur contexte défensif doivent pouvoir être mis au jour. Il s'agira en effet d'accompagner, au travers du *partage affectif* qui fonde le travail psychothérapeutique, une mise en forme et une transformation du régime de l'affect. C'est bien dans cette perspective que le clinicien doit être en mesure d'identifier et de soutenir, de manière tout à la fois précise et souple, la tonalité spécifique des aménagements pervers, afin d'en accompagner le déploiement sur la voie des processus de liaison. Cet accompagnement s'attache tout particulièrement à une mise au travail des effets du clivage des affects, dont on connaît, avec les travaux de G. Bonnet (2008), la place *structurante* dans le champ des psychopathologies de la perversion. Transformer l'affect, c'est en soutenir l'émergence et la mise en sens, et contribuer à son *achèvement* sur une voie symbolisante. C'est à ce prix qu'une démarche de soin dans le contexte de la perversion peut par ailleurs contribuer à une forme de prévention de la répétition transgressive (tant au bénéfice des victimes que des auteurs), dans la mesure où le travail de la symbolisation constitue une voie progrediente pour dépasser la compulsion à la répétition mortifère.

Mais la pratique clinique auprès des auteurs de violences sexuelles doit nous rendre attentif à la subtilité de la démarche de soin, comme nous le rappelle O. Verschoot (2014) : « *Soigner ne consiste pas à « lever le déni » ou à « faire céder le clivage » à tout prix : si tant est que cela soit techniquement possible, cela provoquerait aussitôt un effondrement psychique et le risque d'un nouveau recours à l'acte hétéro ou auto-agressif (violences sur autrui ou suicide). Le déni n'est pas un obstacle au soin mais à la relation d'altérité. Le cadre limite l'emprise mais ne peut l'empêcher* » (p. 156).

On peut sans doute affirmer qu'au-delà des enjeux psychodynamiques qui sous-tendent la structuration des différents aménagements ou configurations du champ pervers, les enjeux thérapeutiques dépendent pour

une large part de la nature et de la force du clivage des affects, ainsi que de la puissance des dénis qui colorent l'organisation défensive du sujet et qui témoignent d'une véritable mise à l'épreuve de la subjectivité dans le soin. C'est dans la rencontre patiente et constante avec le sujet engagé dans l'agir que la démarche psychothérapeutique peut prendre tout son sens, au service d'un soutien de la plasticité psychique et du travail de symbolisation des affects. Au décours de ce travail, c'est une posture clinique singulière qui anime l'intervention psychothérapeutique. Cette posture, bien décrite par A. Ciavaldini (2003), consiste dans le projet de survivre aux positions d'aliénation auxquelles nous confrontent les sujets auteurs de violences sexuelles, en prenant appui sur les éléments de la réalité externe (la loi, le cadre, le mandat judiciaire...) comme alternative à la fragilité des supports internes du sujet. Si, comme le soutient A. Ciavaldini (2003), l'engagement du soin sous mandat judiciaire témoigne de la reconnaissance de la part d'humanité du sujet, y compris au regard des actes les plus insupportables et les plus impensables, alors se trouvent ouvertes les conditions pour la mobilisation d'un *travail de l'affect* sans lequel toute perspective soignante apparaît vaine.

References:

- Aulagnier, P. (1975). *La violence de l'interprétation*. Paris: PUF.
- Balier, C. (1988). *Psychanalyse des comportements violents*. Paris: PUF.
- Balier, C. (1996). *Psychanalyse des comportements sexuels violents*. Paris: PUF.
- Bergeret, J. (1974). *La personnalité normale et pathologique*. Paris: Dunod.
- Bonnet, G. (1996). *La violence du voir*. Paris: PUF.
- Bonnet, G. (2008). *La perversion – Se venger pour survivre*. Paris: PUF.
- Ciavaldini, A. (2003). Violences sexuelles: surveiller et/ou soigner, une question " éthique. In A. Ciavaldini (Ed.), *Violences sexuelles – Le soin sous contrôle judiciaire* (pp. 23-35). Paris: In Press.
- Ciavaldini, A. (2005). L'agir: un affect inachevé. In J. Boushira & H. Parat (Eds.), *L'affect* (pp. 137-162). Paris: PUF (Monographie de psychanalyse).
- Ferenczi, S. (1982). Confusion de langue entre les adultes et l'enfant. In *Œuvres Complètes Psychanalyse 4* (pp. 125-138). Paris : Payot. (Original work published 1933)
- Foucault, M. (1977). *La vie des hommes infâmes*. Paris: Gallimard (Les vies parallèles).
- Freud, S. (1905). Trois essais sur la vie sexuelle. In S. Freud, *OCP VI* (pp. 59-181). Paris: PUF.
- Gutton, P. (1991). *Le pubertaire*. Paris: PUF.
- Khan, M. (1979/1981). *Figures de la perversion*. Paris: Gallimard.
- Lacan, J. (1961). *Ecrits*. Paris: Seuil.
- Laplanche, J. (1987). *Nouveaux fondements pour la psychanalyse*. Paris: PUF.
- Lefebvre, A. & Dusaucy, D. (2005). Le masculin infantile et ses enjeux pervers. *Psychologie clinique et projective*, 11, 79-104.
- Marty, F. (2007). Les risques d'évolution perverse. In C. de Tychey (Ed.), *Cliniques des perversions* (pp. 9 - 32). Toulouse: Erès.
- Marty, P. & Fain, M. (1955). « Importance de la motricité dans la relation d'objet », *Revue Française de Psychanalyse*, XIX(1-2), 205-284.
- Neau, F. (2005). Masculin maniaque? *Psychologie clinique et projective*, 11, 35-78.
- Roman, P. (1998). Pouvoir et pour-voir du clinicien dans le champ judiciaire. *Bruxelles, Cahiers de Psychologie Clinique*, 10, 47-63.
- Roman, P. (2007). Le sujet de l'expertise judiciaire. *Bulletin de Psychologie, dossier Justice et Psychologie*, 491(5), 463-469.

- Roman, P & Dumet, N. (2009). Des corps en actes : symbolisation/désymbolisation à l'adolescence. *Cliniques Méditerranéennes*, 79, 207-227.
- Roman, P. (2012). *Les violences sexuelles à l'adolescence*. Paris: Elsevier-Masson.
- Roman, P. (2013a). Sexualité traumatique et écueils du travail du féminin à l'adolescence. *Tribune psychanalytique*, 11, 97-119.
- Roman, P. (2013b). La contribution des épreuves projectives à l'expertise judiciaire : de l'intérêt clinique à la nécessité éthique. *Carnet Psy*, 169, 38-40.
- Verschoot, O. (2014). *Du déni au crime*. Paris: Imago.
- Winnicott, D. W. (1971). *Jeu et réalité* (C. Monod. & J. B. Pontalis, Trans.). Paris: Gallimard. (Original work published 1957)